MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260211-DE2026_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2026/10

L'an deux mille vingt-six, le onze février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Henri FLAGEUL, Maire.

Présents : Henri FLAGEUL - Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Laurent CARREE – Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO Paulette GICQUEL – Martine VALLEE – Hervé LE DOUCEN

Absente excusée : Annie LE GOFF pouvoir à Jocelyne LE TINNIER

Absents : Philippe BIDAN - Stéphanie BOUVET

Secrétaire de séance : Lionel NOURY

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représentés : 1 Votants : 17

SUBVENTIONS 2026

Michel HARNOIS présente les subventions telles que proposées par la commission « finances » du 4 février 2026. Il précise que les compléments de documents demandés aux associations « Club de l'Amitié » et « Société de chasse » ont été reçus.
Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré par 11 voix pour et 6 élus n'ayant pas pris part au vote (J. LE TINNIER, M. HARNOIS, A. LE GOFF, E. OLLIVRO, P. GICQUEL, R. URVOY) vote les subventions suivantes :

	2026	
	Bénéficiaires	Versements
Ecoles		
Fournitures (par enfant scolarisé)	40.00 €	
Ecole Publique Joseph Hudo	114	4 560.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	65	2 600.00 €
Classe Découverte (par enfant scolarisé)	16.00 €	
Ecole Publique Joseph Hudo	114	1 824.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	65	1 040.00 €
Piscine (par enfant du primaire)	14.00 €	
Ecole Publique Joseph Hudo	71	994.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	39	546.00 €
Interventions animateurs ACSE (par enfant scolarisé)	3.00 €	
Ecole Publique Joseph Hudo	114	342.00 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	65	195.00 €

MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260211-DE2026_10-DE

Associations Communales	
ACM Hand	3 105.00 €
Amicale laïque	723.67 €
ASM Foot	3 105.00 €
Ca trotte à LA MOTTE	400.00 €
CCAS	8 500.00 €
CCAS (concessions cimetière)	1 013.71 €
FNACA	550.00 €
Motte le son	1 000.00 €
Y'a pas d'âge	500.00 €
Société de chasse	1000.00 €
Club de l'amitié	400.00 €
Autres Associations	
Comice Agricole	487.96 €
Ecole Ste Anne – Classe ULIS	500.00 €
Département 22 – Fonds aide aux jeunes	200.00 €
MFR Loudéac	100.00 €
Sapeurs-Pompiers Plouguenast	120.00 €
Jeunes Sapeurs-pompiers Plouguenast	300.00 €
Association « La Butte Rouge »	31.00 €
Amicale des Donneurs de Sang	50.00 €
Société Hippique Rurale	350.00 €
Les Restos du Cœur	100.00 €
Rêves de clown	100.00 €
Ligue contre le Cancer	150.00 €

Secrétaire de séance
Lionel NOURY

Pour extrait conforme,
Le Maire, Henri FLAGEUL

MAIRIE DE LA MOTTE 22600